

Défaillances 2020 : le reflux avant la vague ?

Avril 2021



Sommaire

Top 10 des défaillances 2020	4
Le PGE, principal amortisseur des défaillances en 2020	5
Mécanismes de soutien de l'État à l'assurance-crédit	6
Témoignage de Delphine Caramalli	8
Témoignage d'Éric Bauland	10
Témoignage d'Arnaud Joubert	12
Avis d'expert sur le secteur du retail	14
Avis d'expert sur le secteur du tourisme et de la restauration	16
Avis d'expert sur le secteur de l'aéronautique	18
Défaillances : attention au retrait des mécanismes de soutien	20
Annexes	22

Méthodologie

Cette étude a été réalisée à partir de données fournies par Euler Hermes. Les analyses effectuées ont pour source la liste des entreprises de plus de 2 millions d'euros de chiffres d'affaires qui ont fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, Redressement judiciaire ou Liquidation judiciaire auprès d'un tribunal de commerce ou de grande instance en 2020. Si une entreprise a connu plusieurs procédures collectives successives au cours d'un même exercice, seule la dernière procédure connue est prise en compte dans ces statistiques. Chaque entreprise correspond à un SIREN et donc à une entité légale (compte statutaire), sauf dans la partie Top 10 des groupes ayant plusieurs filiales faisant l'objet d'une procédure collective, où l'analyse fait l'objet d'une lecture consolidée. Le regroupement des défaillances par secteur d'activité a été effectué en fonction du code NAF de l'entreprise et de la prise en compte d'autres éléments comme des articles de presse ou site internet de l'entreprise (voir annexes).



Guillaume CORNU

Responsable de l'activité Restructuring EY /
Responsable Middle Market

Guillaume a plus de 30 ans d'expérience dans l'accompagnement de dirigeants de sociétés en difficulté. Il a rejoint EY en 2010 en tant que responsable de l'activité Restructuring. Il est considéré comme un expert dans le domaine de la restructuration d'entreprise, et traite entre 50 et 80 dossiers chaque année.



Baudouin de THORÉ

CEO AU Group

Fort d'une expérience de plus de 30 ans dans l'assurance-crédit, Baudouin a pris la direction générale d'AU Group il y a une quinzaine d'années. Il a engagé un fort développement du groupe à l'international, permettant des implantations dans quarante pays, tout en diversifiant l'offre autour des métiers du crédit clients (risques politiques, affacturage, solutions digitales, cautions ...)

Éditorial

2020 restera une année exceptionnelle tant la crise sanitaire qui a paralysé et qui paralyse encore l'économie mondiale aura été brutale et destructrice, notamment en termes d'emplois. Face à la magnitude inédite du choc, les différents gouvernements ont dû faire face à la plus grande récession connue depuis 1929.

En France, les mesures financières et juridiques déployées par le gouvernement auront eu pour effet de réduire le nombre de défaillances à un niveau historiquement bas (32 184 en 2020, à comparer à un niveau d'environ 55 000 défaillances annuelles sur les dix dernières années). À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles : activité partielle, Prêts Garantis par l'État (PGE), reports de charges fiscales et sociales, etc. Autant de mesures qui expliquent pourquoi la vague de défaillances anticipée pour la fin de l'année 2020 ne s'est pas produite.

Pour autant, cette situation n'est-elle pas artificielle ? Car les entreprises, aussi bien celles qui étaient fragiles avant la crise que celles qui auront été affaiblies par les mois de confinement (et dont la trésorerie aura été préservée par ces mesures volontaristes), pourront-elles rebondir, alourdies par leur dette ? Le contrecoup des aides gouvernementales sera-t-il tel que 2021 enregistrera un niveau de défaillances historiquement haut ?

C'est pour répondre à ces questions qu'EY, premier conseil auprès des dirigeants, des actionnaires et des investisseurs, et AU Group, leader dans la garantie du risque d'impayés, ont uni leurs forces et réalisé cette étude. Fondée sur des données produites par Euler Hermes sur les défaillances d'entreprises françaises en 2020, et éclairée par les visions d'économistes, d'experts sectoriels et d'acteurs de l'écosystème des entreprises en difficulté, elle a pour vocation de croiser les points de vue, confronter les analyses, et surtout partager les expériences et les recommandations.

Pour préserver nos savoir-faire, nos emplois, les entreprises et l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, partenaires bancaires, etc.) doivent anticiper la fin progressive des mesures de soutien.

Quels que soient leur taille et leur secteur d'activités, les entreprises devront être toujours plus compétitives. Aussi doivent-elles se renforcer aujourd'hui pour mieux se battre demain. À cet égard, la sortie de crise peut nous donner l'occasion d'accélérer la construction d'un Mittelstand souvent rêvé, jamais réalisé, composé d'entreprises ayant la taille critique permettant de recruter, d'innover et d'exporter.

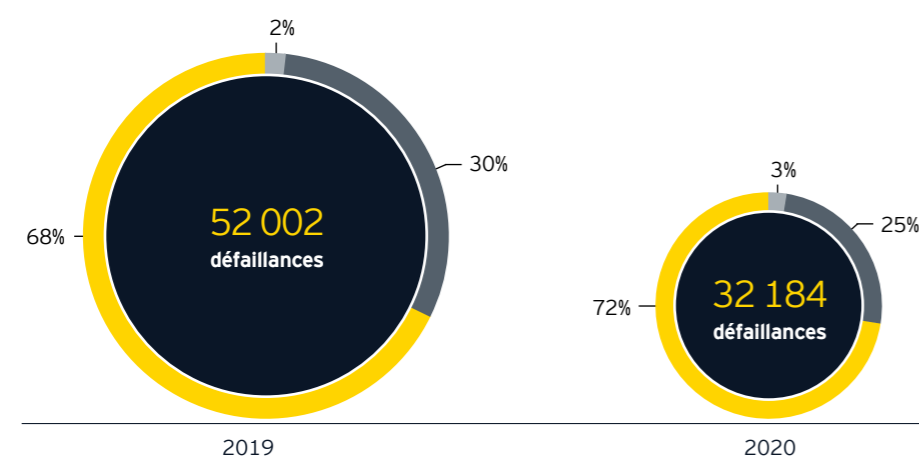
Le nombre de chantiers à lancer en urgence (refonte des business models, optimisations opérationnelles, optimisation de la trésorerie, restructuration de la dette, gestion des ressources humaines, digitalisation...) est élevé. Tous les scénarios devront être étudiés, que ce soient les procédures amiables (mandat *ad hoc* ou conciliation) ou les procédures collectives (dont la sauvegarde), qui ne signifient pas la mort de l'entreprise, surtout si elles sont anticipées. Plus tôt les difficultés seront traitées, plus les chances de rebond seront élevées. Les difficultés touchent la majorité des secteurs et de très nombreuses entreprises. Il ne doit donc y avoir aucun déni, ni aucun tabou.

Nous souhaitons que cette étude soit l'occasion pour les dirigeants de prendre du recul. Car dans ce contexte, l'optimisme doit rester le mot d'ordre. Même si chaque jour apporte son lot d'incertitudes et d'inquiétudes, continuons à lutter. Être acteur de son destin, compter sur les efforts collectifs de toutes les parties prenantes constituent probablement les meilleures garanties pour rebondir. ■

Top 10 des défaillances 2020

Le nombre de défaillances (sauvegardes, redressements judiciaires, liquidations) a atteint un point historiquement bas en 2020 (32 184 en 2020, vs. 52 002 en 2019, soit une baisse de 38 %).

■ Liquidation judiciaire ■ Redressement judiciaire ■ Sauvegardes

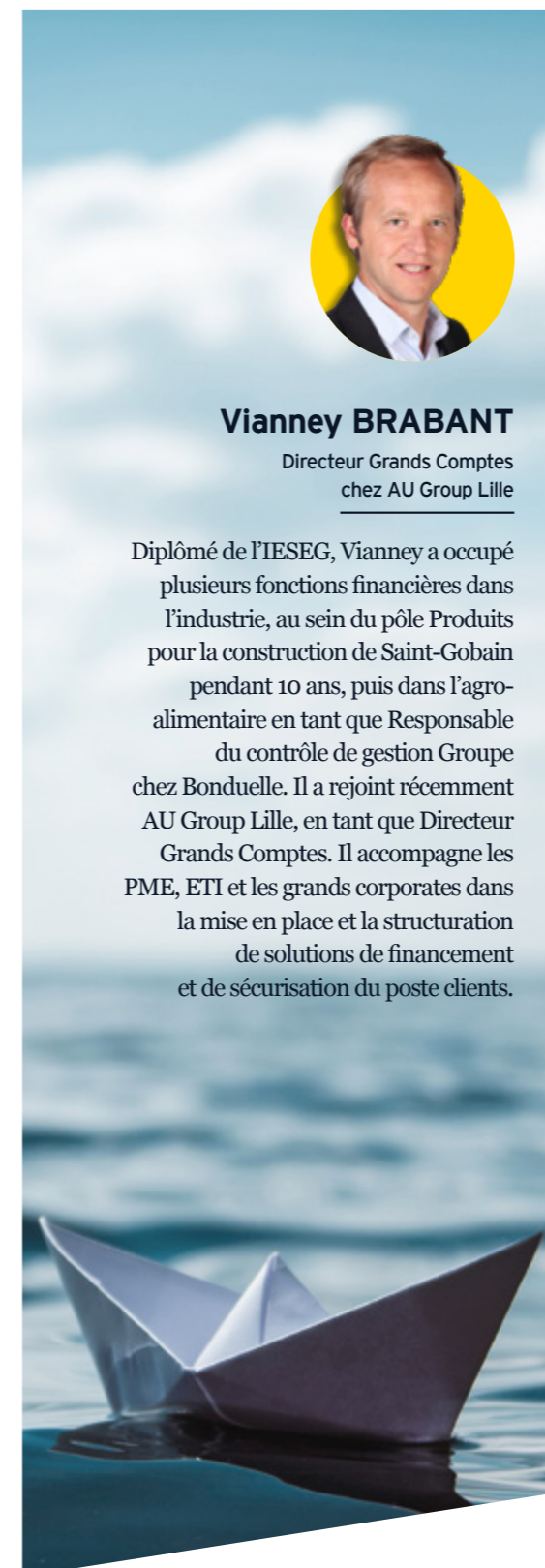


Le poids des sauvegardes et redressements judiciaires diminue (passant de 32 % des défaillances en 2019 à 28 % en 2020). Les mesures économiques, en particulier les Prêts garantis par l'État (PGE), ont préservé la trésorerie des entreprises. Parallèlement, les mesures juridiques, notamment le report de la date de cessation des paiements, ont favorisé les procédures amiables, confidentielles, et donc non comptabilisées parmi les défaillances, en particulier la conciliation, au détriment des procédures collectives, et le Redressement judiciaire, qui recule de près de 50 %. Dans ce contexte, les liquidations directes ont représenté près de 3 procédures sur 4 en 2020.

Le tableau ci-dessous présente les défaillances les plus importantes recensées en 2020 : en Île-de-France d'une part et dans les autres régions françaises (en l'occurrence Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur) d'autre part, les deux groupes de régions ainsi formés représentant chacun 2,3 M d'€ de chiffre d'affaires. Le secteur du retail est le plus touché, avec 9 défaillances sur les 10 présentées, dont 6 défaillances dans le domaine textile, pour la plupart, des liquidations (La Halle, Naf Naf, Kidiliz).

Raison sociale	Région	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires*	Nombre d'employés
LA HALLE	Île-de-France	Retail - B2C - textile	Liquidation judiciaire	859	4 731
PRESSTALIS	Île-de-France	Messagerie de presse	Liquidation judiciaire	469	2 219
CELIO FRANCE	Île-de-France	Retail - B2C - textile	Sauvegarde	468	NC
BIO C BON	Île-de-France	Retail - B2C - alimentation	Liquidation judiciaire	256	928
NAF NAF	Île-de-France	Retail - B2C - textile	Liquidation judiciaire	243	928
CAMAIEU INTERNATIONAL	Hauts de France	Retail - B2C - textile	Redressement judiciaire	615	3 857
KIDILIZ GROUP	Auvergne-Rhône-Alpes	Retail - B2C - textile	Liquidation judiciaire	558	1 777
Gpe MDA (GPDIS FRANCE)	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Retail - B2B - électroménager	Sauvegarde	401	469
ORCHESTRA-PREMAMAN	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Retail - B2C - textile	Redressement judiciaire	486	1 659
ALINEA	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Retail - B2C - meubles	Liquidation judiciaire	257	2 080

* Somme des CA des entités ayant fait l'objet d'une procédure collective en 2020, en M€



Vianney BRABANT

Directeur Grands Comptes
chez AU Group Lille

Diplômé de l'IESEG, Vianney a occupé plusieurs fonctions financières dans l'industrie, au sein du pôle Produits pour la construction de Saint-Gobain pendant 10 ans, puis dans l'agro-alimentaire en tant que Responsable du contrôle de gestion Groupe chez Bonduelle. Il a rejoint récemment AU Group Lille, en tant que Directeur Grands Comptes. Il accompagne les PME, ETI et les grands corporates dans la mise en place et la structuration de solutions de financement et de sécurisation du poste clients.

Le PGE, principal amortisseur des défaillances en 2020

Dans le cadre du plan de sauvetage de l'économie, le ministère des Finances a mis en place le Prêt Garanti par l'État (PGE). Il est sans aucun doute le principal mécanisme ayant permis aux entreprises de traverser la crise du Covid-19 et d'éviter de déposer le bilan pour un problème de trésorerie. Ce dispositif voté par le parlement le 23 mars 2020 a été commercialisé par les banques dès le surlendemain. Garanti par l'État à hauteur de 90 % maximum, le PGE permet aux entreprises d'emprunter jusqu'à l'équivalent de 3 mois de leur chiffre d'affaires 2019. Ce prêt, amortissable sur une durée maximum de 6 ans, comporte un différé de remboursement de 12 mois avec possibilité de l'étendre à 24 mois. Les 640 000 entreprises ayant souscrit un PGE pour un montant total de 130 Md€ à fin décembre 2020, se voient donc offrir la possibilité de démarrer leurs remboursements en 2022.

Compte tenu du montant significatif des PGE distribués, ils constituent le premier contributeur de l'accroissement de la trésorerie des sociétés françaises non financières en 2020. Entre février et septembre 2020, période où 94 % des PGE accordés sur l'année ont été souscrits, elle s'est en effet accrue de 174 Md€ pour atteindre 870 Md€ avec pour conséquence une baisse très significative du niveau de défaillances d'entreprise.

Peu d'entreprises se sont retrouvées en état de cessation de paiement ; ayant obtenu le PGE, elles ont pu faire face à leurs obligations financières.

Le crédit inter-entreprise a été fluidifié avec une réduction significative des retards de paiement. Quand on sait que 25 % des défaillances d'entreprises en France ont pour cause un retard de paiement d'un ou de plusieurs fournisseurs, on comprend que le PGE a également eu sur ce plan un effet très positif.

Il est néanmoins à craindre que les premiers remboursements du PGE, couplés à un besoin de financement de reprise d'une activité normale, auront un impact important sur le nombre de défaillances d'entreprise en France dans les mois à venir.



Pierre-Marie BLANCHET

Directeur Associé chez AU Group

Directeur Associé depuis 11 ans chez AU Group, Pierre-Marie conseille les grands comptes (notamment industriels) dans leur stratégie de couverture du risque clients en France et à l'international.

Auparavant, il a passé 15 ans chez Atradius France à des postes de direction dans les métiers du crédit court terme, du moyen terme, de la titrisation, du leasing, etc., et 10 ans en compagnie d'assurance dans la filière IARD (Risque Industriel).

Mécanismes de soutien de l'État à l'assurance-crédit

La crise sanitaire que nous subissons a conduit à un ralentissement brutal et global de l'activité, des pans entiers de l'économie française étant affectés. Il est apparu que la solvabilité des entreprises allait considérablement se dégrader et les défaillances atteindre des niveaux jamais enregistrés. Les actions de réduction des encours couverts assumés alors par les assureurs crédit allaient à l'encontre de la volonté gouvernementale de s'appuyer sur le crédit inter-entreprises pour traverser et surmonter la crise.

Plusieurs dispositifs ont alors été imaginés et mis en place dans une volonté d'accompagner les entreprises. Dans cette situation inédite et complexe, le ministère de l'Économie a, dans un premier temps, réactivé un ancien dispositif qui avait été créé en 2008/2009 : les CAP / CAP+ / CAP EXPORT. Ce soutien consistait à compléter ou se substituer aux garanties que les assureurs crédit ne voulaient plus maintenir pour les confier à l'État, moyennant paiement de ces compléments de couverture par l'assuré sur la base d'une prime complémentaire.

Malgré ces mesures, il est apparu assez rapidement devant l'ampleur des risques de contraction de crédit-interentreprises que ces dispositifs CAP n'étaient pas des outils suffisamment efficaces. Pour différentes raisons :

- La mise en œuvre de ces dispositifs nécessitait un retrait initial des garanties des assureurs et brisait donc le principe de continuité des couvertures dont bénéficiaient les entreprises assurées.
- Les montants de garanties complémentaires obtenues par les assureurs au titre de ces dispositifs ne permettaient pas réellement un transfert à l'identique vers l'État des garanties que les assureurs ne pouvaient plus accorder seuls.
- Ces dispositifs renfermaient en eux-mêmes une contradiction toxique. En effet, plus les assureurs ajustent à la baisse leurs garanties ou plus les notations d'entreprises se dégradent suite à la diminution de leur solvabilité, moins les dispositifs CAP sont efficaces puisque les compléments que permettent ces CAP reposent sur le montant de la garantie primaire et de la qualité de la notation des assureurs.

À ce stade, la pertinence et l'efficacité des processus CAP ne sont pas démontrées, si l'on considère les montants particulièrement faibles réellement couverts par ces dispositifs, de l'ordre de 650 millions d'euros, *versus* un volume de couvertures global par les assureurs crédit de 120 milliards d'euros.

L'État, avisé de ce constat et soucieux de garantir aux entreprises françaises une concurrence européenne loyale, a mis en place un nouveau dispositif inspiré de ce qui se fait chez nos voisins européens. Ce dispositif est venu compléter les CAP à mi-année.

Le CAP RELAIS. C'est une réassurance donnée par l'État aux assureurs crédits à hauteur de 75 % et ce jusqu'à fin décembre 2020.

Même si la sinistralité 2020 reste à ce jour très contenue sur le marché, il est aujourd'hui difficile d'attribuer à tel ou tel dispositif un effet plus vertueux qu'un autre en raison notamment de la multiplicité des actions entreprises (fermeture temporaire des tribunaux de commerce, allongement des délais contractuels des polices d'assurance, PGE).

À compter de janvier, le CAP RELAIS sera reconduit pour 6 mois, mais sérieusement amputé car la réassurance de 75 % passera à 20 % et toutes les compagnies du marché ne sont pas signataires. Les CAP seront également reconduits avec une baisse des taux de 40 % et une possibilité de monter à 200 % de la limite primaire.

POINT de VUE



Delphine CARAMALLI

Partner, Clifford Chance

Delphine est spécialisée dans les restructurations financières, les procédures d'insolvabilité et les fusions et acquisitions liées à des opérations de réorganisation et de retournement. Elle travaille aux côtés d'investisseurs nationaux et internationaux, de fonds de capital-investissement, de fonds spéculatifs et d'autres prêteurs. Elle conseille également les actionnaires ou les acheteurs dans leurs opérations de restructuration ou de croissance externe.

Pourriez-vous rappeler quelles mesures juridiques ont été prises par le législateur depuis le début de la crise sanitaire, en particulier celles ayant eu pour effet de limiter le nombre des défaillances en 2020 ?

L'année 2020 a été marquée par un paradoxe : non seulement la vague de faillites que laissait craindre la crise sanitaire n'a pas eu lieu, mais le niveau des défaillances d'entreprises a même atteint un niveau historiquement bas. Au-delà des mesures économiques destinées à soutenir la trésorerie des entreprises, comme les Prêts Garantis par l'État (PGE), les mesures juridiques, moins médiatisées et plus techniques, ont joué un rôle déterminant dans cette situation. Ainsi, grâce à de nombreuses « ordonnances Covid », adoptées par dizaines dans tous les domaines juridiques, les entreprises ont pu bénéficier de répit, que ce soit à travers des reports de charges, le mécanisme d'activité partielle ou encore des délais pour déclarer l'état de cessation des paiements. Plus encore que ces délais, la pièce maîtresse de l'arsenal juridique de protection des entreprises en difficulté se trouve aujourd'hui dans la procédure de conciliation, considérablement renforcée par une ordonnance du 20 mai 2020.

En droit commun, la conciliation qui est, avec le mandat ad hoc, une procédure amiable, se distingue fondamentalement des procédures collectives, c'est-à-dire la sauvegarde, le redressement et la Liquidation judiciaires. Alors que les procédures amiables sont confidentielles et n'entraînent pas un moratoire automatique, les procédures collectives sont publiques et déclenchent une suspension automatique et générale du paiement des dettes antérieures. Par ailleurs, du fait de leur publicité, seules les procédures collectives intègrent les statistiques des défaillances d'entreprises.

Or, l'article 2 de l'ordonnance du 20 mai 2020 trouble cette distinction fondamentale en faisant de la conciliation une procédure collective déguisée. Si la procédure reste confidentielle, elle offre désormais au débiteur une protection sensiblement équivalente à celle d'une procédure collective en lui permettant de bénéficier quasi automatiquement, sur simple requête au président du tribunal de commerce, d'une suspension des poursuites des créanciers.

Cette mesure, couplée à la prolongation de la durée maximale de la conciliation de cinq à dix mois, par ordonnances du 27 mars puis du 25 novembre 2020, soit une durée assez comparable à celle des procédures de sauvegarde et de redressement en pratique, a rendu la conciliation très attractive.

Les entreprises ont ainsi préféré recourir à celle-ci, plus indolore, parfaitement confidentielle, et désormais aussi protectrice qu'une procédure collective. Ce phénomène explique le faible nombre de défaillances enregistré.

Quelques-unes des dispositions de l'ordonnance du 20 mai 2020, qui devaient prendre fin au 31 décembre 2020, ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2021. D'autres non. Est-ce un aveu d'échec pour celles-ci, le signe d'un changement durable pour celles-là ?

La majorité des dispositions de l'ordonnance du 20 mai 2020 avaient vocation à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2020 et ont finalement été prolongées jusqu'au 31 décembre 2021 par la loi du 7 décembre 2020.

Ce n'est pas le cas de son article 7 qui permettait à un dirigeant de se porter candidat à la reprise de son entreprise plus facilement, en demandant directement l'autorisation au tribunal qui, en droit commun, ne peut être saisi que par le parquet. L'interdiction de principe de reprise d'une entreprise en difficulté par son dirigeant et les conditions strictes d'une dérogation en temps normal s'expliquent par une certaine méfiance à l'égard du dirigeant qui aurait conduit son entreprise vers les difficultés et chercherait alors à la reprendre « à bon compte ». Or, dans le contexte de la crise sanitaire, un assouplissement semble justifié pour les entreprises dont la défaillance n'est pas due à une mauvaise gestion antérieure mais à l'effondrement de l'activité, totalement interrompue par les confinements de 2020. Certains secteurs entiers sont concernés, comme par exemple l'aéronautique, l'hôtellerie-restauration, le tourisme. Dans ce contexte très exceptionnel, on peut regretter que le dispositif n'ait pas été reconduit par le législateur : l'offre de reprise d'un dirigeant n'est pas moins légitime que celle d'un tiers et favorise de surcroît le processus concurrentiel.

En revanche, les mesures dérogatoires de la conciliation ont été prorogées, ce qui laisse prédire une attractivité confirmée de la conciliation en 2021 et un nombre de défaillances en baisse. Cependant, au-delà de cette considération statistique, une vigilance s'impose face aux éventuels effets pervers de ces dérogations. Les présidents des tribunaux de commerce, compétents pour décider de l'ouverture d'une conciliation, devront veiller à ce qu'elle ne soit pas instrumentalisée en procédure collective déguisée.

Quelle est votre vision de l'évolution des défaillances en 2021 ? La prorogation de l'ordonnance du 20 mai retardera-t-elle la vague de défaillances pronostiquée par les économistes ? Au point peut-être de l'endiguer complètement ? Quel est le risque que ces mesures entretiennent une économie zombie ou en hibernation, c'est à dire une économie maintenue artificiellement ?

Les professionnels du restructuring s'inquiètent de l'état de nos entreprises considérant que les indicateurs économiques sont faussés et que, grâce au dispositif d'aides d'État, celles-ci sont sous perfusion économique.

“ Je suis pour ma part doublement inquiète car non seulement les entreprises sont sous perfusion économique mais elles sont également, pour un grand nombre d'entre elles, sous perfusion juridique.”

L'adaptation rapide et radicale du droit des entreprises en difficulté intervenue au printemps 2020 pouvait être saluée car, face à une situation exceptionnelle, le gouvernement a démontré qu'il était capable d'élaborer un dispositif exceptionnel. Cependant, dès lors que ce dispositif est reconduit pour douze mois supplémentaires, il n'est plus exceptionnel. Pourtant, l'ordonnance Covid du 20 mai a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2021 sans que le dispositif élaboré à l'origine pour une période courte, n'ait été adapté pour s'inscrire dans la longévité. Je regrette que les professionnels n'aient pas été consultés en amont par les pouvoirs publics.



Éric BAULAND

Administrateur judiciaire chez BCM

Eric Bauland est associé fondateur du Cabinet Bauland & Gladel en janvier 2006, devenu le Cabinet Bauland, Gladel & Martinez jusqu'à fin 2013, puis une courte période le cabinet Bauland & Martinez, avant de fusionner avec le cabinet Segard et Carboni pour former une nouvelle entité Bauland, Carboni, Martinez & associés (BCM) en juin 2014. Avec Charles-Henri Carboni, ils ont ensuite créé la SELARL BCM en octobre 2017. Éric anime le bureau de Lyon, siège social de la SELARL BCM avec son associé Alain Niogret ainsi que les bureaux de Paris et de Guadeloupe. Il est membre du Conseil d'Administration de l'ASPAJ, membre de l'ARE et inscrit également sur la liste civile des Administrateurs Judiciaires.

Comment expliquez-vous la baisse des défaillances en 2020 ?

Les mesures prises par le gouvernement dès mars 2020 ont sécurisé la trésorerie des entreprises (i) en autorisant des reports de paiements (passif public, voire fournisseurs), (ii) en allégeant la structure de coûts (activité partielle) ou encore (iii) en injectant de nouveaux financements (Prêts garantis par l'État », PGE).

Aussi les tribunaux de commerce n'ont-ils pas été saisis pour ouvrir des procédures collectives, si ce n'est des procédures de liquidations pour celles qui étaient exsangues. Ils ont observé, bien qu'il soit difficile d'avoir des statistiques précises en raison même de la confidentialité des procédures, une stagnation voire une augmentation du nombre de procédures amiables (mandat *ad hoc*, conciliation) sur Q2, Q3 et Q4 2020.

Qu'anticipez-vous à court terme ?

L'efficacité des mesures gouvernementales n'est plus à démontrer : elles ont permis aux entreprises de survivre à cette crise inédite. D'ailleurs, à cet égard, il convient de saluer le travail accompli par Bercy qui a sauvé l'économie à court terme. Pour autant, si ces mesures ont permis de maintenir un certain nombre d'entreprises en vie, elles n'ont pas éliminé leurs difficultés : le problème est repoussé, voire aggravé avec l'augmentation de la dette.

Lorsque les mesures gouvernementales exceptionnelles cesseront de produire leurs effets et que l'activité redémarrera, les entreprises devront non seulement financer ce redémarrage, mais également apurer le passif constitué. Or, je crains que les entreprises ne soient pas en mesure de supporter ces pressions sur leur trésorerie, souvent non reconstituée pendant la crise.


J'anticipe alors deux types de situations :

1) Celle de sociétés en difficulté dont l'actif aura encore de la valeur à la sortie de cette crise : ces sociétés intéresseront les fonds d'investissement (qui ont des liquidités), du moins ceux qui renonceront à se battre sur les actifs dits « classiques » ou sur les secteurs qui n'auront pas été fragilisés par la crise. Je pense donc qu'il y aura des opportunités d'investissement pour les fonds et donc des dossiers qui sortiront *in bonis* ou en mandat *ad hoc*/conciliation avec un traitement par la dette : en contrepartie d'un abandon de la dette, les actionnaires n'auront d'autre choix pour revenir à des niveaux de levier raisonnables que d'ouvrir le capital et ainsi renforcer les fonds propres. On peut déjà l'observer : des fonds qui ne sont pas des fonds de retournement ou des fonds de dettes commencent à regarder ces dossiers.

2) Celle des sociétés en difficulté qui ne génèrent plus de valeur constitueront la vague de défaillances anticipée par les économistes, parce que les procédures amiables ne seront pas suffisantes ou adaptées au traitement de leurs difficultés : ou bien elles recourront à des procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire) pour étaler le passif sur une durée qui n'est pas compatible avec des négociations amiables ; ou bien elles augmenteront, je le crains, le nombre de liquidations judiciaires, notamment pour les très petites entreprises.

J'anticipe que le traitement de cette crise se réalisera sur plusieurs années. À court terme, quand l'activité redémarrera, les entreprises auront besoin de main d'œuvre. Il serait sans doute opportun d'aider les entreprises à embaucher en offrant plus de souplesse sur les conditions de recrutement ou en allégeant les charges sociales sur une durée déterminée.

À plus long terme, il conviendra d'être vigilant à la valeur ajoutée d'une entreprise sur son marché, à sa capacité à générer de la valeur (sociale, environnementale, financière, etc.). Sur cette base, il conviendra de décider d'accompagner les entreprises dans leur croissance, ou bien d'y renoncer.



“ Il serait sans doute opportun d'aider les entreprises à embaucher en offrant plus de souplesse sur les conditions de recrutement ou en allégeant les charges sociales sur une durée déterminée.”



Arnaud JOUBERT

Partner, Debt Advisory & Restructuring
chez Rothschild & Co

Après un début de carrière en M&A chez Goldman Sachs, Arnaud Joubert a rejoint Rothschild & Co en 2001 pour participer à la création de l'activité Debt Advisory & Restructuring qu'il co-dirige aujourd'hui. Au cours des dix-huit derniers mois, il a notamment participé aux opérations de restructuration de grands groupes dans la location de véhicules, l'hôtellerie, la grande distribution, la distribution spécialisée, la restauration ou encore l'industrie, etc.

En France, quel a été l'impact de la crise sanitaire et des mesures prises pour y faire face (en particulier les Prêts Garantis par l'État, « PGE ») sur votre activité ?

Les PGE ont eu un impact significatif sur notre activité, puisque nous avons été sollicités par nos clients pour les accompagner dans la mise en œuvre de ces dispositifs. Nous avons travaillé sur une vingtaine de PGE de grandes entreprises (Europcar, Fnac Darty, Conforama, Lagardère, Accorinvest, etc.), avec plusieurs catégories de clients :

- Des sociétés qui étaient dans une situation difficile et qui ont eu recours au PGE pour tenir le temps de mettre en œuvre une restructuration (Europcar).
- Des sociétés qui étaient en bonne santé, et qui ont eu recours au PGE, soit dès le 1^{er} semestre, soit plus tard, à partir du 2nd semestre 2020. Ce fut le cas notamment de sociétés qui devaient faire face à des échéances de dette sur les marchés obligataires, pour lesquelles l'accès à ces marchés aurait été plus difficile dans un contexte de crise sanitaire, et qui se sont tournées vers ce financement bancaire et garanti par l'État pour traiter leur problématique de refinancement.

Comment, à votre connaissance, la France se distingue-t-elle dans le choix et la mise en œuvre de ces mesures ?

Le dispositif français a démontré une grande efficacité, avec une forte mobilisation des services de l'État pour permettre la mise en œuvre rapide des mesures d'aide : le dispositif a été construit en un week-end, il a nécessité plusieurs ajustements, et les services de Bercy ont su faire évoluer le dispositif et avoir une approche pragmatique.

À titre de comparaison, nos équipes européennes ont été également très actives pour mettre en œuvre des dispositifs similaires au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne ou en Espagne. Dans ces pays, les mécanismes d'aide sont généralement plus contraignants et ont donc été déployés à plus faible échelle.

Quel est le risque que ces mesures entretiennent une économie « zombie » ou « en hibernation » ?

Les problèmes de consommation de trésorerie ont été traités par les entreprises fragilisées par la crise avec de la dette.

Ce n'est pas la logique pour une entreprise qui, quand elle fait face à une perte exceptionnelle, devrait la combler sous forme de fonds propres. Il faut donc s'attendre à de multiples recapitalisations d'entreprises dans les trimestres qui viennent.

Qu'anticipez-vous en termes de traitement des PGE ?

Les deux ou trois prochaines années seront consacrées à ce traitement des PGE soit, pour les entreprises qui rebondiraient rapidement, par refinancement, soit, pour les autres, par cession d'actifs ou restructuration de dette. Le PGE s'amortissant sur 6 ans, les entreprises qui n'auront pas été trop fragilisées pourront absorber ces dettes excédentaires. Pour les plus fragiles, il conviendra d'envisager des levées de fonds propres ou des capitalisations d'une partie des dettes. Il semblerait que le dispositif des « titres participatifs » préparé par Bercy concernera plutôt les PME.

Aujourd'hui et depuis le début de la crise, comment se positionnent les fonds classiques vs fonds de dette ? La crise sera-t-elle l'opportunité pour les fonds classiques de s'intéresser à des actifs distressed ?

Les sociétés qui n'ont pas accès aux PGE sont probablement en trop grande difficulté pour intéresser ces acteurs et celles qui ont bénéficié du PGE n'ont plus besoin des fonds de dette qui ne peuvent pas concurrencer le PGE et ses faibles taux d'intérêt. Il faut attendre la fin du dispositif du PGE et l'épuisement des ressources du PGE pour que ces fonds puissent se repositionner. La problématique des fonds d'investissement, c'est qu'ils ont pour la plupart des liquidités. Aussi, soit ils continuent à se battre pour les mêmes actifs, soit ils essaient de prendre des chemins adjacents.

Quelle est votre vision de l'évolution des défaillances en 2021 (notamment compte tenu des problématiques de performance, de covenants, de dette) ? La prorogation de l'ordonnance du 20 mai retardera-t-elle la vague de défaillances pronostiquée par les économistes ? Au point peut-être de l'endiguer complètement ?

Si la crise, notamment pour ce qui est des secteurs du tourisme, du transport, du retail, de la restauration perdure, nous observerons de nouvelles défaillances dans ces secteurs très fragilisés.



Julia AMSELLEM

Partner Retail, Luxury & Education
chez EY-Parthenon

Julia est partner au sein d'EY-Parthenon, l'équipe EY dédiée au conseil en stratégie et direction générale. Membre du pôle sectoriel Retail & Consumer Products, Julia accompagne les acteurs de la distribution spécialisée et du luxe dans leurs stratégies de croissance (internationalisation, diversification, acquisitions, etc.) et d'optimisation de l'efficacité de leurs opérations. Elle intervient également aux côtés des directions générales pour les aider à mieux aligner organisation et gouvernance d'une part, et grands objectifs stratégiques d'autre part. Avant de rejoindre EY-Parthenon en 2017, Julia a passé près de 16 ans au sein d'OC&C Strategy Consultants. Elle a débuté sa carrière en banque d'affaires à Paris (Fusions et acquisitions) et à Londres (Equity Research). Julia est diplômée d'HEC.

Distribution spécialisée & Covid-19 : 3^e lame de fond ou opportunité de rebond ?

La crise actuelle constitue un tournant historique pour la distribution spécialisée française : le secteur est en souffrance... Mais le fait d'avoir touché le fond est peut-être aussi l'occasion de rebondir.

Les procédures en chaînes qui - dans le secteur de la mode en particulier - ont jalonné les 24 derniers mois trouvent leur origine bien avant la crise sanitaire. Le secteur a en effet subi trois lames de fond successives, dont la gravité et l'ampleur sont allées crescendo :

1^{re} lame de fond : depuis près de 10 ans, les enseignes spécialisées prennent de plein fouet le fameux effet ciseaux : la croissance de leur chiffre d'affaires est au point mort, tandis que les charges, elles, continuent d'augmenter. Deux phénomènes structurels sont à l'origine de cette pression continue sur le chiffre d'affaires :

- ▶ Tout d'abord, le développement du e-commerce : dans un certain nombre de verticales, en tête desquelles les biens culturels et les jouets, l'entrée des pure players du web a bouleversé le paysage concurrentiel, et pesé sur la croissance des acteurs historiques.
- ▶ Ensuite, la fin du modèle mainstream : dans un marché de la distribution spécialisée de plus en plus mature, les modèles généralistes ne font plus recette : pour séduire le consommateur, faire bien ne suffit pas, il faut être capable de le « bluffer », soit par le prix (ainsi Primark ou Action, grâce à des modèles d'achats particulièrement innovants parviennent à proposer des prix que le consommateur n'avait même pas imaginés possibles), soit par l'offre (c'est par exemple la voie choisie par Picard, qui ne cesse d'innover, laissant aux grandes surfaces alimentaires le terrain du prix le plus bas).

2^e lame de fond, les crises sociétales qui ont jalonné 2018 et 2019 : au-delà des deux phénomènes structurels mentionnés ci-dessus, on ne peut ignorer l'impact des crises sociétales qui sévissent depuis le 2^e semestre 2018 : la crise des gilets jaunes et les grèves à la SNCF de 2018 ont fait perdre entre 0,5 et 2 points de croissance aux retailers français, selon les verticales considérées.

3^e lame de fond, la crise Covid-19 : si la distribution spécialisée est dans une certaine mesure anesthésiée par les mesures d'activité partielle et de report de loyer, la durée et l'ampleur de cette crise sont telles qu'elles créent un risque systémique majeur, et fragilise les enseignes qui hier encore se portaient bien : encombrés des invendus 2019 et 2020, de nombreux distributeurs textiles ont ainsi réduits les budgets d'achat 2021 pour tenter de limiter la casse... Une prudence qui pèse aujourd'hui sur la fraîcheur de leur offre et donc sur leur attractivité. Le cercle vicieux de l'absence de renouvellement de l'offre et du discount est aujourd'hui une menace majeure pour la plupart des enseignes de mode françaises.

Et si cette 3^e lame de fond - et la menace qu'elle fait planer sur l'ensemble du secteur - était aussi l'électrochoc qu'il fallait pour pouvoir repartir sur des bases plus saines ?

Trois opportunités de relance pourraient en effet naître de cette crise sans précédent :

- ▶ Tout d'abord, l'accélération de la maturité e-commerce des distributeurs physiques, permettant enfin de passer d'un modèle multi-canal - où magasin et site e-commerce fonctionnent en silo - à un modèle omni-canal, au sein duquel le consommateur peut alterner en toute fluidité entre magasin et internet, selon ses besoins et ses envies, et avec une expérience tout aussi qualitative quel que soit le canal choisi.
- ▶ Ensuite, peut-être est-ce aussi l'opportunité d'ajuster les règles et contraintes pour gagner en flexibilité et en performance, qu'il s'agisse de loyer (ex. : variabilisation du loyer comme en Asie) ou de droit social (ex. : travail du dimanche) ?
- ▶ Enfin, le consommateur manifeste largement son envie et son intention de changer ses habitudes d'achat, d'aller vers un comportement plus responsable et plus respectueux de l'environnement. Voilà l'occasion pour les distributeurs de rendre plus acceptable des changements de pratiques que le client aurait refusées hier encore (ex. : sur-stocks revendus d'une saison l'autre, fabrication à la demande impliquant des délais de livraison, etc.)

L'incertitude qui pèse encore sur l'année 2021 est forte... Espérons que les distributeurs sauront tenir assez longtemps pour mettre en pratique ces opportunités de rebond.



Florence LAFARGUE-PAUTRAT

Associate Partner chez EY

Florence est Associée France au sein du département Corporate Finance d'EY Advisory, en charge du M&A pour l'immobilier et le tourisme. Elle a rejoint EY en 2015 à la suite du rapprochement avec Ricol Lasteyrie Corporate Finance et a conseillé une vingtaine de transactions depuis lors. Elle a été impliquée dans le développement de Ricol Lasteyrie Corporate Finance, qu'elle a rejoint en 1997 et a ainsi mené de nombreuses missions d'évaluation, d'expertise indépendante ainsi que d'accompagnement des directions financières dans le cadre de projets stratégiques et de fusions-acquisitions. Elle est diplômée de Kedge Business School (option finance) et d'Expertise Comptable.

Covid-19 : un accélérateur de tendances

Le secteur du tourisme a déjà été subi des baisses drastiques de fréquentation, notamment lors des crises financières ou à la suite des attentats qui ont frappé la France. Mais c'est la première fois qu'il est frappé par un phénomène aussi soudain et de dimension mondiale.

En France, le tourisme domestique a permis de sauver la saison des destinations estivales, parfois même en surperformant 2019 grâce à un phénomène de compensation, après les mois d'immobilité du premier confinement. Mais la seconde vague d'épidémie a assombri le tableau.

Si les mesures d'accompagnement de l'État sont substantielles (PGE représentant jusqu'à trois des meilleurs mois de 2019, compensation à 100 % du chômage partiel, exonérations de charges sociales, fonds de solidarité national alloué pour 0,9 Md d'euros aux hôtels et restaurants, prêts et investissements de BPI France...), le secteur est en souffrance.

Hôtellerie

Le marché a été particulièrement impacté dans les capitales. A Paris, le Revpar (revenu par chambre disponible) était l'été dernier en retrait de 60 % par rapport à 2019. En novembre, 50 % des établissements de la capitale étaient toujours fermés. Les hôtels de luxe sont les plus affectés, avec des taux de remplissage inférieurs à 10 % pour les établissements ouverts. Nombre d'entre eux ont fermé leurs portes, parfois depuis mars (Royal Monceau, Mandarin Oriental...).

La flexibilité dont ont fait preuve les hôteliers (facilité de réservation et d'annulation, locations de longue durée, offres de co-working...) a permis de limiter les dégâts. Mais, en dépit des mesures d'aides, certains acteurs ne se relèveront pas, sous le poids des charges qui restent à supporter. Les négociations avec les propriétaires des murs et les banques battent leur plein.

La crise touche petits exploitants et acteurs mondiaux. Ainsi, AccorHotels a annoncé début 2021 prévoir de supprimer de 1900 postes (plus de 700 France) et avoir demandé un PGE de 470 M€. AccorInvest, propriétaire exploitant des actifs du groupe, a obtenu un PGE de 500 millions d'euros.

Les études prospectives tablent sur une reprise de l'activité vers le milieu de l'année 2021, tirée par les campagnes de vaccination, avec une montée en puissance jusqu'en 2023/2024. Mais il faut tenir... et les perspectives sont différentes selon les segments :

- Le tourisme de loisirs devrait être le premier à rebondir, comme en témoigne la très bonne saison domestique de l'été 2020. L'ouverture des frontières devrait encore accélérer le mouvement.
- En revanche, le tourisme d'affaires risque d'être plus profondément impacté. L'utilisation massive des outils digitaux va limiter les déplacements et la crise pourra également conduire les entreprises à les réduire. L'hébergement des personnes qui auront quitté les villes sous l'effet du télétravail, mais devront y revenir quelques jours par semaine, sera une opportunité à saisir...

Plus généralement, la Covid agit comme un révélateur d'enjeux clés pour ce secteur qui reste considéré comme résilient : digitalisation pour une optimisation du parcours client (automatisation des check-in et check-out, utilisation des données et de l'IA pour une personnalisation accrue...), souhait d'un tourisme plus humain (le temps dégagé par l'automatisation étant consacré au service) et durable, flexibilité des offres et des espaces.

Restauration

Si lors du premier confinement beaucoup d'établissements ont fermé, nombre d'entre eux ont cherché à s'adapter lors du second, notamment en proposant des offres de vente à emporter. Ce phénomène a également été observé chez des acteurs que l'on n'attendait pas, à l'image de la Tour d'Argent, de certains des restaurants d'A. Ducasse et de G. Savoy ou de l'hôtel Prince de Galles.

Mais ce type d'offre ne permet que de survivre et il y aura, comme pour l'hôtellerie, de la casse parmi les établissements les plus fragilisés. La restauration collective a également été frappée et le télétravail continuera à peser sur ce pan du secteur.

Là encore, la Covid est un accélérateur de tendances. Les établissements qui ont initié les offres de livraison ou de « click and collect » sont nombreux à indiquer souhaiter les poursuivre postérieurement aux restrictions liées à l'épidémie. Par ailleurs, la digitalisation est devenue incontournable, les réseaux sociaux, sites et mails étant les principaux vecteurs de communication, donc de survie.

Les dates de réouverture des hôtels et restaurants seront fonction de l'évolution de la pandémie. Par un phénomène de « *revenge consumption* » identique à celui observé l'été dernier en France et dès la fin de l'épidémie en Chine, le retour des clients ne devrait alors pas se faire attendre.



Jean-Baptiste BOUHIER

Associate Partner chez EY

Jean-Baptiste pilote les activités d'audit, de conseil financier et de transaction pour le bureau EY Toulouse. Son positionnement multidisciplinaire lui permet d'intervenir tant sur des grands comptes que sur des groupes indépendants locaux en forte croissance. Il intervient dans des secteurs d'activité multiples avec notamment une expérience unique dans le domaine de l'aéronautique. Il est particulièrement investi dans la vie locale du bureau et intervient à ce titre dans le cadre de partenariats privilégiés avec Toulouse Business School ou encore l'ISAE – Supaero où il dispense des cours de finance dédiés au secteur aéronautique et effectue du coaching dans le cadre de projets entrepreneuriaux. Il est expert-comptable, commissaire aux comptes, et diplômé de Neoma (anciennement ESC Reims).

Résilience et transformation : les maîtres mots d'un secteur face à une crise sans précédent

Le secteur aéronautique est l'un des secteurs d'activité les plus durement touchés par la crise économique issue de la crise sanitaire Covid-19.

Le transport aérien a été dès le début très sévèrement impacté par la propagation de l'épidémie, avec une baisse du trafic estimée à environ -70 % en 2020, conduisant à un affaiblissement de la situation financière des compagnies aériennes, déjà parfois précaire compte tenu des investissements massifs réalisés ces dernières années et de la forte concurrence sur les prix des billets.

Le secteur de la construction aéronautique - donneurs d'ordres et sous-traitants -, déjà partiellement mis à mal par la crise du B737 Max, a également été très fortement impacté et présente une production annuelle inférieure d'environ -33 % comparativement à celle de 2019. Il faut bien comprendre que cette industrie est passée extrêmement brutalement d'un contexte de forte croissance, avec des problématiques d'industrialisation et de montées de cadences, à un contexte de crise avec un horizon de reprise incertain et des clients en difficulté souhaitant décaler, voire annuler leurs commandes.

Pour faire face à l'urgence, les entreprises ont ainsi dû non seulement actionner des leviers internes de réduction des coûts, mais également solliciter des mesures de soutien significatives compte tenu du caractère stratégique voire politique de la filière, notamment en termes de commerce international et d'emploi.

Dès le début de la crise, l'État français a accordé à Air France son support pour des aides (obtention de PGE et d'avances) pour environ 7 milliards de dollars. Parallèlement, aux États-Unis, l'aide publique attribuée par le Sénat et la Chambre des Représentants aux compagnies aériennes américaines a été fixée à 50 milliards de dollars. Les chiffres sont vertigineux. À elles seules, les compagnies aériennes américaines auraient perdu 35 milliards de dollars en 2020, soit environ 40 % de la perte mondiale estimée.

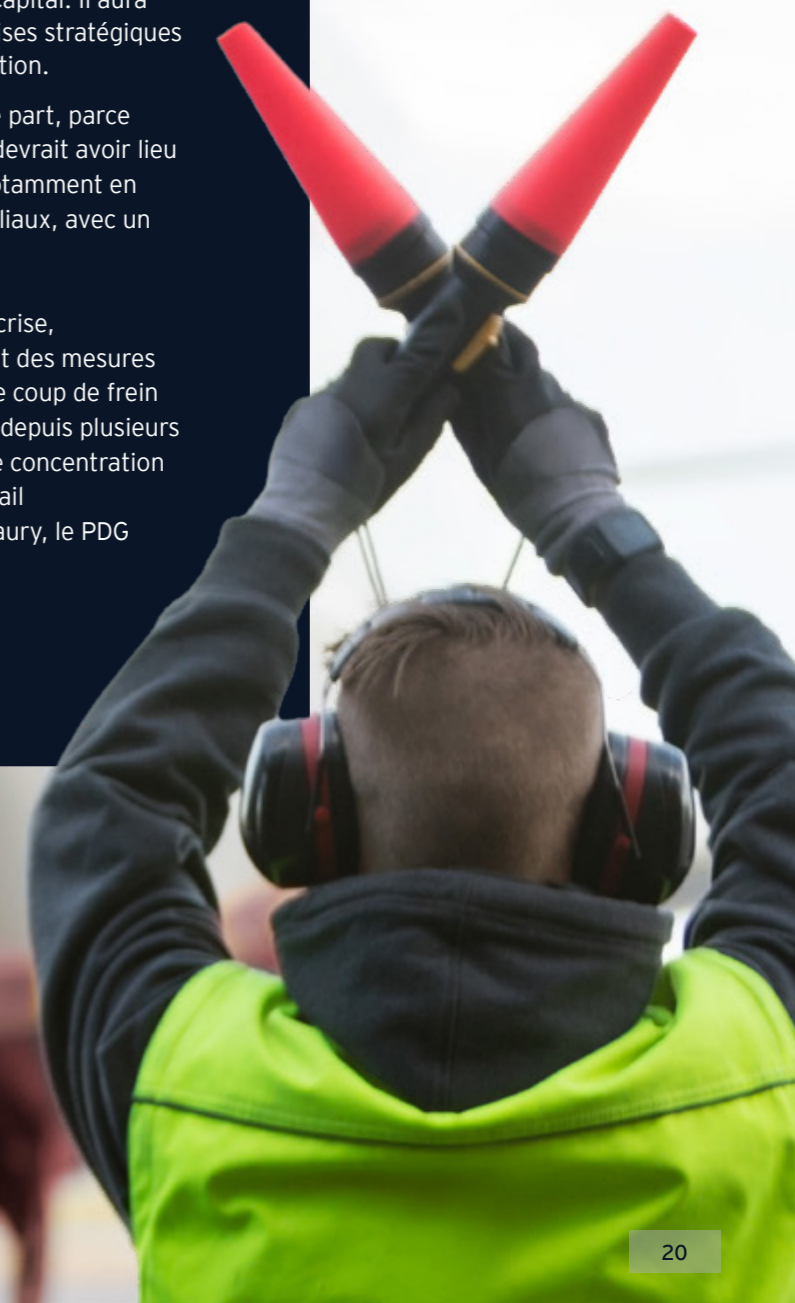
Concernant l'industrie aéronautique dans son ensemble, les premières actions ont consisté à sécuriser la trésorerie, essentiellement via des PGE ou prêts atouts pour les sous-traitants de rang 1 et 2 du secteur, voire des mesures de portage de stocks de matières premières, et à définir en parallèle une politique de réduction, à court et moyen termes, des capacités de production (APLD, plans de restructuration, PSE, gel des capex).

En conséquence, l'un des grands enjeux de la filière sera de s'adapter et d'être résiliente au cours des trois ou quatre prochaines années, tout en préservant sa capacité de rebond, en termes de capacité industrielle et de savoir-faire. L'objectif à moyen terme est de préparer une reprise d'activité d'ici 2023/2024. Des mesures ont été prises en ce sens, pour renforcer la compétitivité de la filière, éviter la rupture d'un maillon stratégique de la chaîne de sous-traitants et soutenir l'innovation et la modernisation des entreprises :

- ▶ Création d'un fonds public d'investissement de 300 millions d'euros (dont 100 millions en 2020) dédié à la modernisation de la filière aéronautique,
- ▶ Création d'un fonds privé d'investissement de 630 millions d'euros géré par ACE Management, filiale du groupe de gestion d'actifs Tikehau Capital. Il aura notamment pour double mission d'éviter la disparition d'entreprises stratégiques et de favoriser les regroupements et les opérations de consolidation.

L'année 2021 sera vraisemblablement une année charnière. D'une part, parce qu'elle devrait voir la reprise du trafic, mais également parce qu'elle devrait avoir lieu une profonde réorganisation de la sous-traitance aéronautique, notamment en Europe où il demeurerait encore de nombreux acteurs, souvent familiaux, avec un volume d'activité inférieur à 500 millions d'euros.

Si le secteur aéronautique a été l'un des grands traumatisés de la crise, il a également été celui qui a rapidement su y faire face, en prenant des mesures adaptées pour garantir sa pérennité. Dans une certaine mesure, ce coup de frein brutal a également permis aux acteurs de ce secteur sous tension depuis plusieurs années de redéfinir leur stratégie et d'envisager des possibilités de concentration intrasectorielle ou de diversification. Ou encore de réaliser un travail en profondeur sur les coûts. Après tout, comme le dit Guillaume Faury, le PDG d'Airbus, « *Never waste a good crisis* ».





Maxime LEMERLE

Head of Sector and Insolvency Research
chez Euler Hermes

Maxime a rejoint Euler Hermes en 1993. Il dirige aujourd'hui une recherche tranSaugardeersale sur les secteurs et l'insolvabilité et est responsable de la notation des risques sectoriels. Il s'occupe également du secteur automobile.

Il a rejoint l'équipe de recherche en 1999, en travaillant d'abord sur les secteurs, puis sur les analyses macroéconomiques, avant de devenir chef d'équipe des prévisions mondiales. Avant cela, il a travaillé comme analyste de crédit pour Euler Hermes France, spécialisé dans les secteurs de l'alimentation et de la distribution. Maxime est titulaire d'une maîtrise de l'Université de Paris Dauphine.

Défaillances : attention au retrait des mécanismes de soutien

Si la France a affiché en 2020 une baisse des défaillances d'entreprises tout aussi forte que paradoxale, cela tient pour l'essentiel à des facteurs exceptionnels et temporaires qui font de 2021 et même 2022 des années à hauts risques pour les défaillances d'entreprises.

Avant même la fin de l'année, le bilan 2020 ne laissait plus la place au doute. Malgré l'ampleur et le caractère inédit du choc économique, le repli des défaillances d'entreprises allait largement excéder -30 % sur l'année à l'issue d'un reflux généralisé à toutes les régions, secteurs d'activité, formes juridiques d'entreprises, mais aussi aux trois types d'entrées en procédures collectives que sont les liquidations judiciaires, les redressements judiciaires et les sauvegardes. Une unique exception : la hausse des défaillances pour les entreprises les plus grandes. Déjà mal en point avant la crise, elles ont effleuré la période de confinement avec trop de dettes, notamment dans les secteurs les plus touchés par la pandémie.

Comment expliquer un tel recul des défaillances ? Avant tout grâce à l'arsenal des mesures déployées par l'État via les amendements techniques apportés aux procédures collectives, les interventions publiques du type PGE, chômage partiel, mais aussi les moratoires bancaires, fiscaux et sociaux - comme l'arrêt des assignations en procédure de l'URSSAF. Un arsenal sans précédent, rapidement mis en place dès le premier confinement et tout aussi vite prolongé au gré des confinements successifs. Un arsenal exceptionnel qui a pleinement joué le rôle d'amortisseur en 2020 face au double choc de solvabilité et de liquidité, mais qui n'est par nature que temporaire.

Les modalités de sortie de ces mesures exceptionnelles seront déterminantes en 2021 - et les suivantes. Au fur et à mesure que le soutien public s'estompera, on pourrait en effet assister à un double mouvement de défaillances.

D'un côté, les faillites qui auraient dû se produire depuis le début de la pandémie, en particulier les entreprises qui n'étaient plus viables avant la crise et qui ont temporairement bénéficié des mesures d'urgence. De l'autre, les faillites directement liées aux chocs subis dans un certain nombre de secteurs, et qui concernent les entreprises fragilisées par le surplus d'endettement résultant de la crise - alors qu'elles devront aussi financer la reprise de l'activité. Les entreprises de l'hôtellerie-restauration, du tourisme, des loisirs et de la culture, du commerce de détail de biens non-essentiels ou encore certains services aux ménages (comme la réparation de chaussures ou d'horlogerie) subiront une intense pression.

À fin 2020, le détail des mesures de soutien en place laisse augurer d'un faible niveau de défaillances pour la première partie d'année 2021, avant un rebond qui se matérialiserait davantage au second semestre de l'année et plus largement en 2022. Ceci dans un scénario central de reprise économique qui se conforterait progressivement avec le déploiement de la vaccination et l'absence d'une troisième vague massive du virus, pour un PIB en hausse de + 6,1 % en 2021 après - 9,9 % en 2020. Après un point bas avec moins de 32 000 défaillances en 2020, la France retrouverait en 2021 un niveau annuel de sinistralité proche de celui d'avant crise (45 500 défaillances) avant de repasser en 2022 au-dessus de la moyenne des dix dernières années en 2022 (60 000 cas).

L'évolution de la pandémie en décidera peut-être autrement, si de nouvelles mesures de confinement et ce faisant de nouvelles (extensions de) mesures de soutien aux entreprises étaient nécessaires. Le nombre de défaillances resterait artificiellement bas à très court terme, au risque d'accroître le nombre d'entreprises zombies qui feront les défaillances à moyen terme. L'effet trompe l'œil de 2020 ne doit pas masquer la réalité : le risque d'impayés continue d'exister, et devrait considérablement se renforcer l'année prochaine.

Annexes

Principales défaillances France par région

Principales défaillances France par secteur

Top 5 par région des entités légales ayant fait l'objet d'une procédure collective sur 2020

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
Aquitaine - Limousin				
GAZ LIQUEFIES INDUSTRIE	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	Liquidation judiciaire	63 158 321	493
VIANDES DE CORREZE	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	50 903 788	39
TRANSPORTS JAMMET	Transports routiers de fret interurbains	Sauvegarde	40 574 458	420
BETAIL VIANDES MONTOIS	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	23 715 253	38
GRUPE DE DISTRIBUTION SUD	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	Liquidation judiciaire	17 596 493	NC
Auvergne-Rhône-Alpes				
CENTRALE D'ACHATS KIDILIZ	Centrales d'achat non alimentaires	Liquidation judiciaire	181 992 320	146
MAVIC SAS	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	Liquidation judiciaire	87 959 000	226
SOCIETE MENAGER EN DEFAUTS D'ASPECTS - DISTRIBUTION (M.D.A. DISTRIBUTION)	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Sauvegarde	77 610 751	259
FRANCK&PIGNARD TECHNOLOGY	Décolletage	Liquidation judiciaire	48 566 806	392
TOOANDRE	Commerce de détail de la chaussure	Liquidation judiciaire	41 962 402	NC
Bourgogne-Franche-Comté				
PEUGEOT JAPY TECHNOLOGIES	Activités des marchands de biens immobiliers	Liquidation judiciaire	94 592 225	305
ALTIFORT SMFI	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	Liquidation judiciaire	60 015 000	336
MBF ALUMINIUM	Fonderie de métaux légers	Redressement judiciaire	36 333 678	NC
SIMIRE	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	Liquidation judiciaire	30 916 865	165
L'AMY	Commerces de détail d'optique	Liquidation judiciaire	19 419 851	106
Bretagne				
SOCIETE DES VIANDES DU PORHOET	Transformation et conservation de la viande de volaille	Liquidation judiciaire	39 553 013	NC
OTIMA	Découpage, emboutissage	Liquidation judiciaire	27 153 885	NC
LORANS ROBINETTERIE	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	Liquidation judiciaire	24 283 520	NC
ARMOR MECA	Mécanique industrielle	Liquidation judiciaire	21 681 711	NC
ALLIORA COFFRETS	Fabrication de cartonnages	Liquidation judiciaire	18 674 029	NC
Centre Val de Loire				
INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	Liquidation judiciaire	176 556 041	758
PROJECTIVES CONSEIL	Activités des sièges sociaux	Redressement judiciaire	41 339 020	207
RASEC RETAIL	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	Liquidation judiciaire	32 768 984	234
DURALEX INTERNATIONAL	Fabrication de verre creux	Redressement judiciaire	26 098 527	250
SOC COOPERATIVE AGRICOLE DE LA LANDE	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	Liquidation judiciaire	21 073 922	NC
Corse				
DU FANGO	Supermarchés	Sauvegarde	29 832 980	144
SAS SML BTP	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Liquidation judiciaire	6 271 412	9
FIESCHI FRUITS	Culture de fruits à pépins et à noyau	Redressement judiciaire	2 542 849	57
EURO CORSE VOYAGES	Autres transports routiers de voyageurs	Liquidation judiciaire	2 514 627	NC
FLASH	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	2 043 637	11

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
DOM				
ECOMAX MARTINIQUE	Hypermarchés	Liquidation judiciaire	66 575 368	149
ECOMAX GUADELOUPE	Activités des sièges sociaux	Liquidation judiciaire	57 374 200	213
QUALILOG	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	Liquidation judiciaire	51 300 562	63
SGBF	Hypermarchés	Liquidation judiciaire	39 637 012	149
H.ALIMENTATION	Hypermarchés	Liquidation judiciaire	38 156 973	133
Grand Est				
MAXI TOYS FRANCE SA	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	135 426 533	757
DIETRICH CAREBUS SAS	Commerce d'autres véhicules automobiles	Liquidation judiciaire	111 970 959	129
PNEUS KRUPP FRANCE	Commerce de gros d'équipements automobiles	Liquidation judiciaire	41 365 165	NC
MPH DISTRIBUTION	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	Liquidation judiciaire	37 719 804	5
DIETRICH CAREBUS LEASE	Commerce d'autres véhicules automobiles	Liquidation judiciaire	37 600 345	3
Hauts-de-France				
CAMAIEU INTERNATIONAL	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Redressement judiciaire	609 036 000	3 845
SEDEV	Activités des sièges sociaux	Redressement judiciaire	83 310 536	525
MAXAM TAN SAS	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Redressement judiciaire	78 497 109	88
CEVIMOD	Centrales d'achat non alimentaires	Redressement judiciaire	62 253 497	NC
ALTFORT INNOVATECH	Fabrication d'autres machines d'usage général	Liquidation judiciaire	36 833 481	146
Île-de-France				
LA HALLE	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	859 316 321	NC
CELIO FRANCE	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Sauvegarde	467 638 836	NC
PRESSTALIS	Autres activités de poste et de courrier	Liquidation judiciaire	287 422 000	NC
NAF NAF	Activités des sièges sociaux	Liquidation judiciaire	235 667 197	NC
KIDILIZ GROUP	Commerce de gros d'habillement et de chaussures	Liquidation judiciaire	224 526 828	NC
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées				
ORCHESTRA-PREMAMAN	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Redressement judiciaire	485 579 000	1 659
GPDIS FRANCE	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers	Sauvegarde	400 951 854	469
ARCADIE SUD OUEST	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	231 122 928	597
HERMIONE	Activités des sièges sociaux	Liquidation judiciaire	151 150 000	1 889
FIBRE EXCELLENCE TARASCON SAS	Fabrication de pâte à papier	Redressement judiciaire	117 535 100	277
Normandie				
SONEAL	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	Liquidation judiciaire	74 883 316	14
SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	Édition de journaux	Liquidation judiciaire	29 449 816	202
ADIAMIX	Découpage, emboutissage	Redressement judiciaire	16 445 471	117
SA TEINTURERIES LETOURNEUR	Blanchisserie-teinturerie de détail	Sauvegarde	11 245 673	NC
DAMAEL	Construction d'autres bâtiments	Liquidation judiciaire	11 028 276	44
Pays de la Loire				
FRANCE CHAMPIGNON	Autre transformation et conservation de légumes	Redressement judiciaire	99 103 379	NC
ACB	Ingénierie, études techniques	Sauvegarde	56 027 625	NC
WOODBASS.COM	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	Redressement judiciaire	47 737 248	93
GOODVIBES	Activités des sociétés holding	Redressement judiciaire	47 737 000	3
SICA2M	Fabrication d'autres machines spécialisées	Liquidation judiciaire	21 328 292	174
Provence-Alpes-Côte d'Azur				
ALINEA	Commerce de détail de meubles	Liquidation judiciaire	257 467 189	2 080
CANAVESE FINANCES	Activités des sociétés holding	Liquidation judiciaire	139 766 000	NC
CANAVESE	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	Liquidation judiciaire	120 852 423	307
TURF EDITIONS	Édition de journaux	Liquidation judiciaire	54 920 578	119
GHAFFAN A. H. AL SULAIMAN TRADING (FRANCE)	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Liquidation judiciaire	35 169 974	34

Top Procédures Collectives par secteur : sociétés de plus de M€10 de CA sur 2020

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
Agroalimentaire				
ARCADIE SUD OUEST	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	231 122 928	597
SERARE	Restauration traditionnelle	Liquidation judiciaire	189 805 347	2534
CANAVESE FINANCES	Activités des sociétés holding	Liquidation judiciaire	139 766 000	
CANAVESE	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	Liquidation judiciaire	120 852 423	307
FRANCE CHAMPIGNON	Autre transformation et conservation de légumes	Redressement judiciaire	99 103 379	
VIANDES DE CORREZE	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	50 903 788	39
ARCADIE SUD OUEST PRODUITS ELABORES, EN ABREGE ASO.PE.	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	43 087 565	81
ETABLISSEMENTS DESTREL	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	40 367 768	41
SOCIETE DES VIANDES DU PORHOET	Transformation et conservation de la viande de volaille	Liquidation judiciaire	39 553 013	157
BETAIL VIANDES MONTOIS	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	23 715 253	38
SOC COOPERATIVE AGRICOLE DE LA LANDE	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	Liquidation judiciaire	21 073 922	
PIZZA FRANCE	Restauration traditionnelle	Liquidation judiciaire	20 544 171	354
DALLOYAU	Services des traiteurs	Sauvegarde	20 495 241	
FAUCHON	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Redressement judiciaire	20 068 975	157
L'ASSIETTE BLEUE	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	Liquidation judiciaire	16 121 133	83
PEDAVIA	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Redressement judiciaire	12 448 873	54
VIANDES ET TERRITOIRES	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Redressement judiciaire	12 300 324	45
CHRISTIAN POTIER S.A	Fabrication de condiments et assaisonnements	Redressement judiciaire	11 635 509	58
FAUCHON RECEPTIONS	Services des traiteurs	Liquidation judiciaire	11 468 303	61
L'ATELIER DU VALOIS	Préparation industrielle de produits à base de viande	Liquidation judiciaire	11 032 358	88
BOVINOS	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie	Liquidation judiciaire	10 978 548	3
SAS EST VOLAILLES	Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier	Redressement judiciaire	10 730 026	
JEAN CADARS	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Liquidation judiciaire	10 421 537	17
Automobile - Mécanique - Transport				
INTEVA PRODUCTS FRANCE SAS	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	Liquidation judiciaire	176 556 041	758
DIETRICH CAREBUS SAS	Commerce d'autres véhicules automobiles	Liquidation judiciaire	111 970 959	129
MAVIC SAS	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	Liquidation judiciaire	87 959 000	226
NOVARES GROUP	Activités des sociétés holding	Redressement judiciaire	68 107 739	3
EUROLINES	Services auxiliaires des transports terrestres	Liquidation judiciaire	48 931 262	146
PNEUS KRUPP FRANCE	Commerce de gros d'équipements automobiles	Liquidation judiciaire	41 365 165	
SOC NOUVELLE CGVL	Transports routiers de fret interurbains	Liquidation judiciaire	40 836 959	374
TRANSPORTS JAMMET	Transports routiers de fret interurbains	Sauvegarde	40 574 458	420
DIETRICH CAREBUS LEASE	Commerce d'autres véhicules automobiles	Liquidation judiciaire	37 600 345	3
VORTEX	Autres transports routiers de voyageurs	Liquidation judiciaire	35 220 325	969
GHAFFAN A. H. AL SULAIMAN TRADING (FRANCE)	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Liquidation judiciaire	35 169 974	34
POURTIER SAS	Fabrication d'autres machines spécialisées	Liquidation judiciaire	24 062 169	18
ARMOR MECA	Mécanique industrielle	Liquidation judiciaire	21 681 711	181

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
SICA2M	Fabrication d'autres machines spécialisées	Liquidation judiciaire	21 328 292	174
F M X	Mécanique industrielle	Liquidation judiciaire	19 016 881	120
GRUPE DE DISTRIBUTION SUD	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	Liquidation judiciaire	17 596 493	0
MAKEEN ENERGY TECHNOLOGY CENTER	Fabrication d'autres machines spécialisées	Redressement judiciaire	16 475 282	85
ASCA CARROSSIER CONSTRUCTEUR	Fabrication de carrosseries et remorques	Redressement judiciaire	15 506 001	88
VOXTUR	Transports de voyageurs par taxis	Liquidation judiciaire	15 416 630	98
APPRO TRANSPORT SERVICES	Transports routiers de fret de proximité	Redressement judiciaire	15 070 037	33
MARCASSUS SPORT	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Sauvegarde	14 077 026	
CAILLEAU PNEUS	Commerce de gros d'équipements automobiles	Sauvegarde	13 680 970	76
EURL TRANSPORTS GAILLOT	Transports routiers de fret interurbains	Liquidation judiciaire	12 553 694	77
STIL-TRANS	Transports routiers de fret interurbains	Liquidation judiciaire	12 477 500	
SOCIETE TRANSPORTS MICHEL	Transports routiers de fret de proximité	Liquidation judiciaire	12 047 636	93
CARONLINE 33	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Liquidation judiciaire	11 901 223	
SERMAS INDUSTRIE	Fabrication d'autres machines spécialisées	Sauvegarde	11 881 188	40
EUROPCAR MOBILITY GROUP	Activités des sociétés holding	Sauvegarde	11 682 000	14
AEQUS AEROSPACE AUBIGNY	Mécanique industrielle	Liquidation judiciaire	11 197 554	95
SERTA AEROSPACE & DEFENCE	Construction aéronautique et spatiale	Redressement judiciaire	10 687 018	
OKAZEO.FR	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Sauvegarde	10 546 662	9
D.TROIS	Fabrication d'autres équipements automobiles	Liquidation judiciaire	10 255 015	40
FIGEAC AERO AUXERRE	Autres activités	Sauvegarde	10 238 710	89
SOCIETE DES CARS LAMBERT	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	Liquidation judiciaire	10 105 621	15
FORA MARINE	Construction de bateaux de plaisance	Liquidation judiciaire	10 009 413	46
BTP - Construction - Bois et dérivés				
ALINEA	Commerce de détail de meubles	Liquidation judiciaire	257 467 189	2080
AUBE BEDDING	Fabrication de matelas	Sauvegarde	74 637 197	
HERVE SA	Construction d'autres bâtiments	Liquidation judiciaire	61 679 935	196
CONSORTIUM FRANCAIS PAVILLON ET BATIMENT	Construction de maisons individuelles	Liquidation judiciaire	41 467 434	65
RASEC RETAIL	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	Liquidation judiciaire	32 768 984	234
NORD CONSTRUCTIONS NOUVELLES	Construction de maisons individuelles	Liquidation judiciaire	32 509 524	
SIMIRE	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	Liquidation judiciaire	30 916 865	165
JC GROUP CONSTRUCTION	Construction d'autres bâtiments	Liquidation judiciaire	24 816 744	
NORD BEDDING	Fabrication de matelas	Sauvegarde	24 284 037	158
SOCIETE NOUVELLE VIGNA MEDITERRANEE	Construction d'autres bâtiments	Redressement judiciaire	23 732 082	29
MANNUCCI	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Liquidation judiciaire	23 119 181	66
PARIS BEDDING	Commerce de détail de meubles	Liquidation judiciaire	21 842 717	262
CONSTRUCTION BATIMENT PARISIEN	Construction d'autres bâtiments	Liquidation judiciaire	20 323 956	
ADOVA GROUP	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	Sauvegarde	19 997 442	
OUEST BEDDING	Fabrication de matelas	Sauvegarde	18 924 594	100
SOC GENETON	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Liquidation judiciaire	18 682 761	
NEOFOR BRASSAC INDUSTRIES	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Redressement judiciaire	18 446 393	88
CEANOTHE	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	Sauvegarde	18 414 386	127
MAISONS DELMAS	Construction de maisons individuelles	Liquidation judiciaire	18 121 752	
EXPLOITATION BLANCHET DHUISMES	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau	Redressement judiciaire	17 749 261	48

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
SOCIETE MONTOISE DU BOIS	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Liquidation judiciaire	17 440 970	
FRAISSE	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Liquidation judiciaire	17 126 198	65
ENTREPRISE CHAVINIER	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Redressement judiciaire	17 062 134	84
NATURE BOIS EMBALLAGES	Fabrication d'emballages en bois	Liquidation judiciaire	16 838 619	78
DIVA SALON	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	Liquidation judiciaire	16 644 197	
IMPOREX	Imprégnation du bois	Liquidation judiciaire	15 893 228	133
CENTRE BEDDING	Commerce de détail de meubles	Sauvegarde	15 788 749	143
GRUPE DBT	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	Liquidation judiciaire	15 415 784	18
NEOFOR MENDE	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Redressement judiciaire	15 248 865	64
L-URBANISME ET LE BATIMENT	Construction de maisons individuelles	Liquidation judiciaire	12 001 075	66
TRAVAUX PUBLICS DEMOLITION MACONNERIE	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	Liquidation judiciaire	11 825 433	43
ALSACE BEDDING	Fabrication de matelas	Sauvegarde	11 573 621	
CIF REHABILITATION	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Liquidation judiciaire	11 195 762	29
COLTRAV REUNION	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	Liquidation judiciaire	11 182 814	
OUEST COUVERTURE ENERGIE	Travaux de couverture par éléments	Liquidation judiciaire	11 135 838	90
QUALICLIM SN	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	Redressement judiciaire	11 071 164	39
DAMAEL	Construction d'autres bâtiments	Liquidation judiciaire	11 028 276	44
E C LOG	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Liquidation judiciaire	10 985 503	
VOSGES LAM	Travaux de charpente	Liquidation judiciaire	10 392 401	60
GR4 FR	Construction de réseaux pour fluides	Liquidation judiciaire	10 258 632	84
L.SCHERBERICH	Construction d'autres bâtiments	Liquidation judiciaire	10 084 789	70
Chimie - Plastique - Santé				
MAXAM TAN SAS	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Redressement judiciaire	78 497 109	88
PARASHOP DIFFUSION	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	78 087 716	410
ALES GROUPE	Activités des sociétés holding	Liquidation judiciaire	22 371 000	98
TANGUY PARAPHARMACIE	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	17 107 592	
NSC PACKAGING	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage	Redressement judiciaire	17 072 585	111
VON ROLL ISOLA FRANCE	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	Redressement judiciaire	15 150 630	89
LABORATOIRES BIOCOS	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	Liquidation judiciaire	14 928 639	34
MSDENTAL	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	Redressement judiciaire	13 953 423	60
V.M.P. SA	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	Liquidation judiciaire	13 647 372	92
DELTISOL	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	Liquidation judiciaire	12 748 609	60
Distribution - Commerce de Gros				
GPDIS FRANCE	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers	Sauvegarde	400 951 854	469
HERMIONE	Activités des sièges sociaux	Liquidation judiciaire	151 150 000	1889
MAXI TOYS FRANCE SA	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	135 426 533	757
COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENTS BIOLOGIQUES	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	Liquidation judiciaire	107 158 365	144
BIO C' BON IDF	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	93 957 924	424
SOCIETE MENAGER EN DEFANTS D'ASPECTS - DISTRIBUTION (M.D.A. DISTRIBUTION)	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Sauvegarde	77 610 751	259
SONEAL	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	Liquidation judiciaire	74 883 316	14
ECOMAX MARTINIQUE	Hypermarchés	Liquidation judiciaire	66 575 368	149
ECOMAX GUADELOUPE	Activités des sièges sociaux	Liquidation judiciaire	57 374 200	213

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
QUALILOG	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	Liquidation judiciaire	51 300 562	63
WOODBASS.COM	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	Redressement judiciaire	47 737 248	93
GOODVIBES	Activités des sociétés holding	Redressement judiciaire	47 737 000	3
PROJECTIVES CONSEIL	Activités des sièges sociaux	Redressement judiciaire	41 339 020	207
SGBF	Hypermarchés	Liquidation judiciaire	39 637 012	149
H.ALIMENTATION	Hypermarchés	Liquidation judiciaire	38 156 973	133
MPH DISTRIBUTION	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	Liquidation judiciaire	37 719 804	5
EHG	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	Redressement judiciaire	35 439 064	135
PHILDAR	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	Liquidation judiciaire	34 337 259	256
DU FANGO	Supermarchés	Sauvegarde	29 832 980	144
SOCIETE SEIZE	Autres commerces de détail spécialisés divers	Redressement judiciaire	29 673 335	422
TECH OF	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	Liquidation judiciaire	26 629 260	5
LORANS ROBINETTERIE	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	Liquidation judiciaire	24 283 520	120
ECOMAX GUYANE	Hypermarchés	Liquidation judiciaire	20 154 225	69
L'AMY	Commerces de détail d'optique	Liquidation judiciaire	19 419 851	106
BIO C' BON PACA	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	17 747 490	98
REBEL	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac	Liquidation judiciaire	17 301 358	11
MISTER PC	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	Liquidation judiciaire	16 845 759	
DIF'PRESSE	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	Sauvegarde	16 556 290	11
EGP INNOVATION	Vente à distance sur catalogue général	Liquidation judiciaire	16 364 920	6
PLANETE ET CLIMAT	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage	Liquidation judiciaire	16 312 082	32
DIGITAL STORES.COM	Vente à distance sur catalogue spécialisé	Liquidation judiciaire	16 164 533	29
INTERNATIONAL FRANCE COMMUNICATIONS	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers	Liquidation judiciaire	15 451 122	
TEMPLAR	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	Liquidation judiciaire	14 394 154	19
CAVEAUX	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	14 061 752	
AGATHA DIFFUSION	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	Redressement judiciaire	13 221 324	28
SOCARA NEGOCE IMPORTATION EXPORTATION	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	Sauvegarde	13 168 984	19
JUANDIS	Supermarchés	Sauvegarde	12 955 795	66
SOCIETE LANGUEDOCIENNE POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)	Redressement judiciaire	12 709 487	8
SOPRAL	Supermarchés	Redressement judiciaire	12 605 077	33
LIVELLE	Vente à distance sur catalogue général	Sauvegarde	12 280 032	
VAD SYSTEM	Vente à distance sur catalogue général	Redressement judiciaire	12 225 275	5
SODEX SAINT FRANCOIS	Autres commerces de détail spécialisés divers	Sauvegarde	11 991 521	
FESTI	Autres commerces de détail spécialisés divers	Liquidation judiciaire	11 900 431	90
BRASSERIE LAMPIN	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	Liquidation judiciaire	11 853 687	
SOC PLASTI TEMPLE	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	Sauvegarde	11 808 841	30
SERVALIS	Supermarchés	Sauvegarde	11 774 974	20
VIGALOU	Autres activités	Liquidation judiciaire	11 253 347	
M.G.F.	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	Redressement judiciaire	10 990 525	23
DL DISTRIBUTION	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	Sauvegarde	10 624 442	26
BIO C BON SAS	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	10 503 900	121
ESPACE MOBILE	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	10 295 842	53

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
Industrie - Métaux - Minerais				
GAZ LIQUEFIES INDUSTRIE	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	Liquidation judiciaire	63 158 321	493
ALTIFORT SMFI	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	Liquidation judiciaire	60 015 000	336
FRANCK&PIGNARD TECHNOLOGY	Décolletage	Liquidation judiciaire	48 566 806	392
ALTIFORT INNOVATECH	Fabrication d'autres machines d'usage général	Liquidation judiciaire	36 833 481	146
MBF ALUMINIUM	Fonderie de métaux légers	Redressement judiciaire	36 333 678	
DIETAL	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Redressement judiciaire	33 142 723	
CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Liquidation judiciaire	28 518 313	134
OTIMA	Découpage, emboutissage	Liquidation judiciaire	27 153 885	191
DURALEX INTERNATIONAL	Fabrication de verre creux	Redressement judiciaire	26 098 527	250
ATI ENVIRONNEMENT	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	Liquidation judiciaire	20 353 592	42
DUFIEUX	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	Redressement judiciaire	17 432 982	
INDUSTRIELLE TUYAUTERIE & CHAUDRONNERIE	Réparation d'ouvrages en métaux	Liquidation judiciaire	17 139 607	
SUPRA SA	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	Liquidation judiciaire	16 520 566	98
ADIAMIX	Découpage, emboutissage	Redressement judiciaire	16 445 471	117
SECOMOC TANKS CONSTRUCTION MAINTENANCE	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	Liquidation judiciaire	16 058 269	59
EOLANE MONTCEAU	Fabrication de cartes électroniques assemblées	Liquidation judiciaire	15 300 944	79
RABOURDIN	Fabrication de moules et modèles	Liquidation judiciaire	10 793 768	112
FLOW CONTROL TECHNOLOGIES	Fabrication d'autres articles de robinetterie	Liquidation judiciaire	10 197 478	124
Média Presse Papier				
PRESSTALIS	Autres activités de poste et de courrier	Liquidation judiciaire	287 422 000	1508
FIBRE EXCELLENCE TARASCON SAS	Fabrication de pâte à papier	Redressement judiciaire	117 535 100	277
SOCIETE D'AGENCES ET DE DIFFUSION	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	Liquidation judiciaire	100 852 325	652
TURF EDITIONS	Édition de journaux	Liquidation judiciaire	54 920 578	119
TECHNICOLOR	Production - Post Productions	Sauvegarde	54 000 000	104
YMAGIS	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Liquidation judiciaire	33 682 182	77
SOCIETE POUR LA PROMOTION ET LA COMMUNICATION	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	Liquidation judiciaire	30 639 301	26
SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	Édition de journaux	Liquidation judiciaire	29 449 816	202
MERCURI PRESSE	Activités des agences de publicité	Liquidation judiciaire	28 430 542	10
IOC PRINT	Activités de pré-presses	Redressement judiciaire	22 087 279	127
ALLIORA COFFRETS	Fabrication de cartonnages	Liquidation judiciaire	18 674 029	49
ECLAIR MEDIA	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Liquidation judiciaire	14 497 140	115
TPG PACKAGING	Autre imprimerie (labeur)	Redressement judiciaire	13 567 858	
LE QUOTIDIEN	Édition de journaux	Redressement judiciaire	12 730 522	72
JOURNAL DE L'ILE DE LA REUNION JIR	Autres activités d'édition	Redressement judiciaire	11 534 411	128
DISA	Autre imprimerie (labeur)	Liquidation judiciaire	10 530 559	
SOC FRANC EDITION PRESSE	Édition de revues et périodiques	Liquidation judiciaire	10 378 958	80
ROUGE ET NOIR IMAGE	Activités des agences de publicité	Liquidation judiciaire	10 168 367	5
Services				
COMEXPOSIUM	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	Sauvegarde	105 066 671	378
PEUGEOT JAPY TECHNOLOGIES	Activités des marchands de biens immobiliers	Liquidation judiciaire	94 592 225	305
B.V.A.	Études de marché et sondages	Redressement judiciaire	59 191 350	237

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
ACB	Ingénierie, études techniques	Sauvegarde	56 027 625	
FT DEVELOPPEMENT	Activités des sociétés holding	Liquidation judiciaire	40 908 980	5
CREATIFS	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	Sauvegarde	35 662 914	115
CONNECTING BAG SERVICES	Services auxiliaires des transports aériens	Redressement judiciaire	35 273 165	392
GROUPE FINANCIERE FRANCOIS GUARINO	Activités des sociétés holding	Redressement judiciaire	32 912 000	9
POLYMONT IT SERVICES	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Liquidation judiciaire	29 262 669	453
ODEOLIS	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	Liquidation judiciaire	27 863 149	271
FG SMART DESIGN	Activités des agences de publicité/ événementiel	Redressement judiciaire	26 295 480	57
5ASEC R I F	Activités des sociétés holding	Redressement judiciaire	24 626 873	406
PHOXDISTRI	Centrales d'achat non alimentaires	Sauvegarde	24 284 414	7
J.J.W FRANCE	Activités des sièges - Hotellerie	Redressement judiciaire	23 674 000	
ECORENOVE	Vente à domicile	Liquidation judiciaire	21 147 196	24
CYCLAD FRANCE	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Redressement judiciaire	18 375 579	39
KOSC	Autres activités de télécommunication	Liquidation judiciaire	18 310 317	48
ARTDESK	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Liquidation judiciaire	18 277 435	35
THEANO ADVISORS	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Liquidation judiciaire	18 273 584	39
CHANGEUR FRANCE INTERNATIONAL SA	Autres intermédiations monétaires	Liquidation judiciaire	17 640 459	186
ENTREPRISE FELiquidation judiciaireAS ET MASSON	Captage, traitement et distribution d'eau	Liquidation judiciaire	15 736 875	
APPIA CONSTRUCTION	Ingénierie, études techniques	Liquidation judiciaire	15 735 235	
LES MERIDIENNES	Promotion immobilière de logements	Liquidation judiciaire	14 049 989	
CONSTEL	Ingénierie, études techniques	Sauvegarde	13 086 048	
JMT FRANCE	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	Redressement judiciaire	12 582 522	61
NOUVELLE SCALA	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Liquidation judiciaire	12 429 333	
AIDOMI	Aide à domicile	Sauvegarde	12 207 779	429
BMR HOLDING	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Liquidation judiciaire	11 768 995	
TRANOI	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	Liquidation judiciaire	11 593 919	
SA TEINTURERIES LETOURNEUR	Blanchisserie-teinturerie de détail	Sauvegarde	11 245 673	
MDA COMPANY	Formation continue d'adultes	Sauvegarde	10 430 832	
VOYAGES PLAISIRS	Activités des voyagistes	Liquidation judiciaire	10 004 048	
BAG FLIGHT SERVICES	Services auxiliaires des transports aériens	Sauvegarde	10 001 949	105
Textile				
LA HALLE	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	859 316 321	4731
CAMAIEU INTERNATIONAL	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Redressement judiciaire	609 036 000	3845
ORCHESTRA-PREMAMAN	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Redressement judiciaire	485 579 000	1659
CELIO FRANCE	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Sauvegarde	467 638 836	
NAF NAF	Activités des sièges sociaux	Liquidation judiciaire	235 667 197	867
KIDILIZ GROUP	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	Liquidation judiciaire	224 526 828	679
CENTRALE D'ACHATS KIDILIZ	Centrales d'achat non alimentaires	Liquidation judiciaire	181 992 320	146
SEDEV	Activités des sièges sociaux	Redressement judiciaire	83 310 536	525
UJA	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	79 541 034	
CEVIMOD	Centrales d'achat non alimentaires	Redressement judiciaire	62 253 497	
Z RETAIL	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	54 660 944	565
KIDILIZ RETAIL	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	44 560 523	231
TOOANDRE	Commerce de détail de la chaussure	Liquidation judiciaire	41 962 402	

Raison sociale	Secteur d'activité	Dernière procédure en cours en 2020	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
J B MARTIN	Fabrication de chaussures	Liquidation judiciaire	41 905 007	265
LACELIER FRANCE	Fabrication de vêtements de dessous	Sauvegarde	37 234 476	114
A.S.D. INTERNATIONAL	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	Redressement judiciaire	36 814 931	
KIDILIZ OUTLET	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	35 684 830	127
LISE CHARMEL LINGERIE	Fabrication de vêtements de dessous	Redressement judiciaire	31 156 341	62
PAULE KA	Fabrication de vêtements de dessus	Redressement judiciaire	28 377 988	91
JB MARTIN DIFFUSION	Commerce de détail de la chaussure	Liquidation judiciaire	17 393 886	184
ANTIGEL LINGERIE	Fabrication de vêtements de dessous	Redressement judiciaire	15 328 404	7
ASTER MOD	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	Redressement judiciaire	14 994 095	48
DELLALUI	Fabrication de vêtements de dessus	Liquidation judiciaire	13 812 355	37
FAITH CONNECTION	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	Liquidation judiciaire	12 966 140	32
KALIN	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Redressement judiciaire	10 991 873	42
MONSOON ACCESSORIZE SARL	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	10 565 433	108
MASSIF MARINE	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	Liquidation judiciaire	10 309 684	27
RYVIA	Fabrication de vêtements de dessus	Redressement judiciaire	10 235 734	70

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2021 Ernst & Young Advisory.

Tous droits réservés.

Studio BMC France - 2102BMC051.

SCORE France N°2021-046.

ED none.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre.

Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr

AU Group

Depuis 1929, AU Group accompagne ses clients dans la structuration, la négociation et la mise en place de solutions de :

- ▶ Garantie du crédit clients ▶ par transfert du risque au marché de l'assurance
- ▶ Financement du crédit clients ▶ par la cession des créances commerciales
- ▶ Gestion du crédit clients ▶ par l'optimisation des outils de « *credit management* »
- ▶ Sécurisation de vos projets internationaux contre les risques politiques ▶ en structurant une couverture adaptée à vos contrats et à vos actifs

Nous sommes le leader du courtage et du conseil spécialisé.

au-group.fr

Contacts



Guillaume Cornu
Responsable de l'activité Restructuring EY /
Responsable Middle Market
guillaume.cornu@fr.ey.com



Baudouin de Thoré
Président Directeur Général
AU Group
dethore@au-group.com



Karim Lasri
Associate Partner
EY
karim.lasri@fr.ey.com



Olivier de La Pontais
Associé
AU Group
delapontais@au-group.com

Remerciements

Nous tenons à adresser nos remerciements pour leur témoignage et leur contribution à **Delphine Caramalli**, Partner chez Clifford Chance, **Éric Bauland**, Administrateur judiciaire chez BCM, **Arnaud Joubert**, Partner chez Rothschild & Co, **Julia Amsellem**, Partner chez EY-Parthenon, **Florence Lafargue Pautrat**, Associate Partner au sein du département Corporate Finance d'EY et **Jean Baptiste Bouhier**, Associate Partner chez EY. Merci à toutes les personnes qui ont apporté leurs connaissances à la réalisation de cette étude et tout particulièrement les équipes d'EY dont notamment **Émeline Alfandari**, **Mihaela Kirova**, **Sandrine da Cunha**, **Amélie Fournier** et **Quentin Hacquard**.